

**Document d'Information Synthétique**  
Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

**Présentation de l'émetteur Watt O Centre**  
**En date du 17 mai 2024**



# WATT-O-CENTRE

## **Watt O Centre**

SAS à capital variable, capital social de 3550 €  
6, route Nationale, 45190 TAVERS  
Numéro d'identification 985 263 565 R.C.S.Orléans

*Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.*

PLAN :	Activité de l'émetteur et projet	p 2 à 4
	Risques liés à l'activité de l'émetteur et de son projet	p 4 à 6
	Capital social	p 6
	Titres offerts à la souscription	p 7
	Relation avec le teneur de registre de la société	p 7
	Modalités de souscription	p 8

## Préambule :

Attendu que :

- Conformément aux dispositions de l'article L314-28 du code de l'énergie qui autorise les sociétés par actions de production d'énergie à ouvrir leur capital aux collectivités et aux citoyens,
- Conformément au sens du Livre II du code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont bien des sociétés par actions,
- Les statuts de Watt O Centre indiquent que notre objet social est bien, entre autres, la production d'énergie à partir de sources renouvelables et que nous sommes constitués en une SAS à capital variable ;

Watt O Centre est donc fondée à ouvrir son capital par des souscriptions auprès des citoyens, des Collectivités et des personnes morales.

## I – Activité de l'émetteur et du projet

**Watt O Centre** a pour objet social de développer et promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation énergétique, prioritairement dans le département du Loiret, et plus largement, de concourir au développement durable et à la transition énergétique, dans leurs dimensions économique, sociale, environnementale et participative.

Watt O Centre a pour principale mission de porter les projets d'installation d'unités de production d'énergie renouvelable des groupes de citoyens. Pour cela, Watt O Centre entreprend la maîtrise d'ouvrage, l'investissement et l'exploitation de systèmes de production d'énergie renouvelable.

La société peut exercer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'attachant directement ou indirectement à cet objet social, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Watt O Centre s'inscrit dans l'Économie Sociale et Solidaire : la participation à la gouvernance n'est pas seulement liée aux apports en capital mais elle contribue à la mise en œuvre des outils d'éducation populaire afin de massifier la mobilisation des citoyens et de leur épargne au service du lien social, de la cohésion territoriale et de la transition énergétique.

Ses projets sont labellisés Projets Citoyens conformément à la charte d'Énergie Partagée.

Elle s'engage également :

- à œuvrer au maximum avec les élus pour une concertation et une co-construction des projets avec les habitants et acteurs du TERRITOIRE,
- à respecter les patrimoines paysager, urbanistique, naturel, architectural, social du TERRITOIRE et contribuer à une perception positive de son évolution par les habitants et usagers du TERRITOIRE
- à rechercher en priorité à conforter le développement local, et concourir à la création de richesse pour les habitants et entreprises du TERRITOIRE,
- à contribuer à travers ses actions au renforcement des liens sociaux sur le TERRITOIRE et à la mise en valeur de ses qualités.

Chaque action donne droit à des bénéfices, au droit de vote et à la représentation dans les conditions décrites ci-après et fixées par les statuts consultables en ligne : Article 10 des statuts de Watt O Centre.

Quel que soit le montant du capital apporté, chaque associé dispose d'une voix au sein de la société en application du principe « une personne – une voix ». La propriété d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale. Les actionnaires ne sont responsables des pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports.

## **Financement**

Les fonds levés seront utilisés pour financer le développement et la réalisation d'installations de production d'énergie renouvelable, conformes aux cahiers des charges émis.

Les sommes collectées en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par des subventions éventuelles, des quasi fonds-propres (compte- courants d'associés) et d'un emprunt effectué auprès d'un organisme bancaire sélectionné.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Watt O Centre étudiera une installation moins ambitieuse avec un montant d'investissement recalculé à partir du résultat de la levée de fonds.

Les revenus de l'installation de production d'énergie renouvelable seront constitués par la revente de l'électricité produite ou par la location de la centrale de production.

L'émetteur pourra réaliser d'autres levées de fonds au fil de l'apparition de nouveaux projets. À ce jour, Watt O Centre n'a pas réalisé d'autres levées de fonds.

## **II Description du projet à financer**

Les fonds levés seront utilisés pour financer le développement et la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment exploité par le Relais orléanais. Cette installation sera la propriété de Watt O Centre et sera mise à disposition contre rémunération du Relais orléanais, pour son autoconsommation et valorisation du surplus de production.

Le Relais orléanais est une association loi 1901 dont l'objet est un accueil de jour pour des personnes en situation de grande précarité, avec offre de restauration. Le bâtiment est situé 41 bis rue du faubourg Madeleine à Orléans.

Le montant total de l'investissement s'élève à 85.600 €. TTC

L'objectif minimum de souscription s'élève à 23.000€. Le Conseil Général de la Région Centre Val de Loire a été sollicité pour abonder cette somme à hauteur de la collecte.

Éléments prévisionnels sur l'activité et plan de financement :

	2024	2025	2026
Chiffre d'Affaires	7373	7453	7534
Charges	6094	5698	5694
Résultat	<b>1279</b>	<b>1755</b>	<b>1840</b>

Représentants légaux de la société et organigramme des principaux membres de l'équipe de direction.

Nom	Prénom	Commune de résidence	Rôle dans la société
Coroleur	Danielle	Mézière lez Cléry	Présidente
Sachot	Hervé	Chécy	Membre conseil de surveillance
Guillotini	Jean-Pierre	Marboué	Membre conseil de surveillance

### III – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

L'émetteur est, par nature, exposé à certains facteurs de risques pouvant entraîner un non-remboursement, partiel ou total des sommes empruntées. Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

#### 1. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

- **Risques de développement :**

- Abandon de projet suite aux études réalisées, ce qui peut conduire d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études et d'autre part à la remise en question du plan de financement global.
- Non obtention des autorisations d'urbanisme, d'exploitation, ou recours
- Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'électricité dans des conditions économiques viables.
- non viabilité technique des installations (études productible/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc..)
- Aléas pendant le chantier de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire, évolution imprévisible des coûts et délais du matériel importé)

*Actions de prévention : en cas d'abandon de projet, il est possible d'utiliser les fonds pour un autre projet sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.*

- **Risques de financement et assurances** : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorables au projet et d'une police d'assurances avec des garanties contractuelles étendues.

*Actions de prévention : Contacts pris auprès des banques pour prêt de complément. Watt O Centre sera vigilant sur l'étendue des garanties contractuelles proposées au moment de la souscription de l'assurance.*

- **Risques d'exploitation** :

- Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)
- Risque de sinistre(s) sur les installations pendant la phase d'exploitation

*Action de prévention : le bail sera un bail emphytéotique garantissant la stabilité juridique du modèle.*

## **2. Risques liés à la situation de la société :**

- **Risque lié au statut juridique de la société** : la rentabilité du capital n'est pas un objectif exclusif. Les bénéficiaires sont majoritairement affectés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de la société en vertu des principes de l'économie sociale et solidaire. Article 31 des statuts de Watt O Centre.
- **Risque lié à la variabilité du capital** : chaque associé peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque.

*Action de prévention : Les actions souscrites sont bloquées pour une durée de dix années sauf circonstances exceptionnelles susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé. La décision en est prise par le conseil d'administration à la majorité simple.*

*Pour connaître l'ensemble des modalités, se reporter au titre III des statuts de Watt O Centre.*

- **Risque lié à la situation financière de la société** : Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 premiers mois de ce projet.

La société a demandé une subvention pour la réalisation des études techniques, subvention qui n'est pas encore attribuée.

*Action de prévention : Pour financer le besoin de fonds de roulement, il pourra être fait appel à des comptes courants d'associés.*

- **Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées** dans la gestion et le fonctionnement de la société.

*La majorité des 13 membres du conseil d'administration sont retraités avec plus de disponibilité que les actifs. Ce premier cercle s'appuie sur un socle de bénévoles pouvant intervenir en soutien pour les actions de communications, réflexion stratégique, animations pédagogiques et suivi des Installations.*

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## **IV – Capital social**

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

Watt O Centre étant une SAS à capital variable, peut accueillir des nouveaux actionnaires à tout moment.

Le conseil d'administration dispose d'une délégation pour augmenter le capital au travers d'une validation de la liste des actionnaires au fil des souscriptions. Le capital ne peut pas dépasser un montant plafond égal à un (1) million d'euro.

Le montant du nouveau capital en fin de chaque exercice (31 décembre) est constaté et validé à chaque assemblée générale.

Toute personne physique ou morale peut se porter candidate pour devenir actionnaire.

Toute personne sollicitant son admission comme actionnaire doit être majeure, les mineurs sont acceptés s'ils sont représentés par un majeur ayant autorité parentale ou tutélaire.

Peuvent devenir actionnaires uniquement les personnes physiques ou morales ayant souscrit et libéré au moins une action. Toute personne sollicitant son admission doit présenter sa demande au Conseil d'administration qui l'accepte ou la refuse. La liste des nouveaux actionnaires sera communiquée à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions : [Articles 9 à 17 des statuts de Watt O Centre](#)

## **V – Titres offerts à la souscription**

### **1 – Droits attachés aux titres offerts à la souscription**

L'augmentation de capital se fait par souscription. La valeur nominale de l'action est égale à 50€.

Chaque actionnaire (personne morale ou personne physique) dispose d'une voix au sein de la société quel que soit le montant de sa participation au capital social de la société en application du principe «une personne = une voix».

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit l'adhésion aux statuts. Elle donne droit à la représentation et au droit de vote lors des décisions collectives ainsi qu'aux bénéfices et à une part de l'actif social fixée par les statuts, et aux décisions de l'assemblée générale.

Tout sociétaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir la communication des documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les sociétaires ne sont responsables des pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports.

Vous êtes invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts et aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- articles 9 à 17 des statuts de Watt O Centre.

### **2 – Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;
- Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

## **VI – Relations avec le teneur de registre de la société**

Les actions nouvelles sont émises sous la forme de titres nominatifs dématérialisés ou sur demande en format papier.

Les registres des actionnaires sont tenus au siège social de la Société.

Les actions souscrites sont livrées par l'inscription en registre nominatif tenu par la Société au siège social.

En outre, la Société s'engage à retourner le bulletin de souscription ratifié par Watt O Centre au nouvel actionnaire.

Identité du teneur de registre de la société (émetteur ou son mandataire) :

Nom : COROLEUR Prénom : Danielle  
Domicilié à : 6, route nationale, 45190 TAVERS  
Téléphone : 02 46 91 53 29  
Courriel : [souscription@wattocentre.fr](mailto:souscription@wattocentre.fr)

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal aux personnes concernées.

## VII – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

## VIII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : [souscription@wattocentre.fr](mailto:souscription@wattocentre.fr), soit par courrier à l'adresse de Watt O Centre

Le paiement se fait par chèque ou virement

Ce bulletin de souscription pourra aussi être transmis à la demande du souscripteur :

-soit en pièce jointe à un mail,

- soit par courrier postal.

Les rubriques du bulletin de souscription étant intégralement remplies, le souscripteur l'expédie soit en pièce jointe à un mail après l'avoir signé et scanné, soit par courrier postal aux adresses respectives indiquées sur ce bulletin accompagné des pièces justificatives demandées et du règlement s'il est effectué par chèque.

En cas de sursouscription, les sommes excédentaires seront inscrites au capital de la société et permettront la réalisation de projets futurs.

Le capital étant variable, l'offre de souscription est permanente.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : Les statuts de Watt O Centre, le dossier de souscription, le Compte-Rendu du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale constituante.  
17/05/2024

### Calendrier de l'offre

Date	Etapes clés
17/05/2024	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante : <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a>
21/05/2024	Ouverture de la période de souscription
31/10/2024	Clôture de la période de souscription
15/11/2024	Publication des résultats

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans les 2 mois après la souscription.

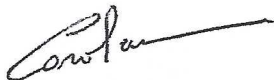
**Modalités de restitution du montant de la souscription en cas de non-réalisation de l'offre.**

La société locale se réserve la possibilité de rembourser par virement / par chèque le souscripteur en cas de non-réalisation du projet. La date d'inscription sur le registre fait foi. Dans ce cas un reçu est demandé à l'actionnaire concerné.

Document validé le 17 mai 2024 à TAVERS

Signature de la Présidente et des deux membres du Conseil de Surveillance

Danielle COROLEUR  
Présidente



Hervé SACHOT  
membre du Conseil  
de surveillance



Jean-Pierre GUILLOTIN  
Membre du Conseil de  
surveillance



